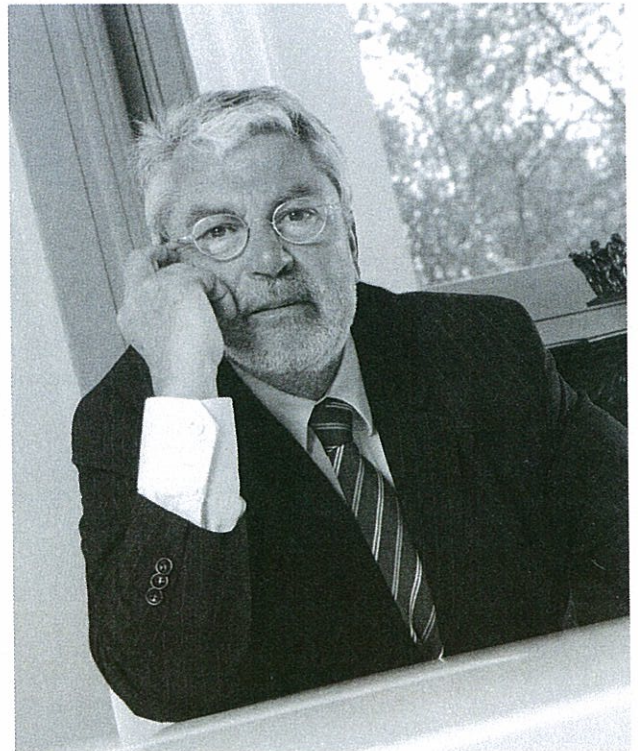
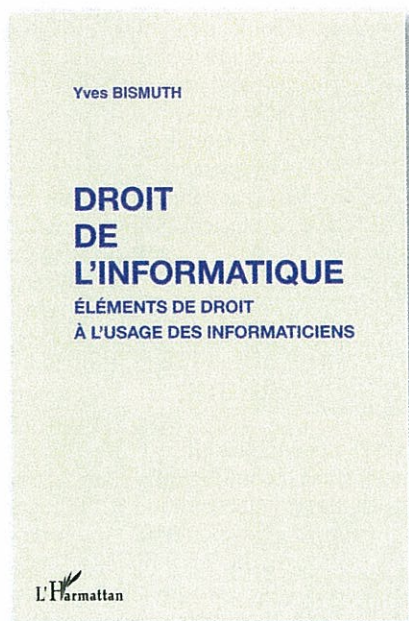


DROIT DE L'INFORMATIQUE

**Yves Bismuth publie “Droit de l’informatique
Éléments de droit à l’usage des informaticiens”.**

L’avocat lyonnais, spécialisé dans le Droit des nouvelles technologies et de la communication, réédite chez L’Harmattan une version totalement refondue et mise à jour d’un précédent ouvrage qu’il avait écrit, vingt-cinq ans auparavant, en collaboration avec le Professeur Hervé Croze.

Destiné aux initiés comme aux profanes, cet ouvrage pratique et synthétique fait connaître au lecteur les principales règles juridiques qui encadrent le droit de l’informatique, Internet et les nouvelles technologies. En moins de 500 pages, il lui permet d’établir par lui-même un vrai diagnostic juridique. “Aujourd’hui, à l’ère de l’énergie numérique, dans ses activités personnelles ou professionnelles, chacun se trouve confronté de près ou de loin au droit de l’informatique. Voilà pourquoi il est important de comprendre ce domaine qui est actuellement l’un des plus dynamique en matière de droit”, constate Yves Bismuth. L’auteur a opté pour une construction originale autour de trois thèmes qui placent le lecteur au centre des problématiques de droit: la protection des acteurs de l’informatique (autrement dit les professionnels), la protection des utilisateurs (commerce électronique, vie privée, cybercriminalité) et la protection contre le risque informatique (action en responsabilité civile, assurance).



“ **Aujourd’hui, à l’ère de l’énergie numérique, chacun se trouve confronté de près ou de loin au droit de l’informatique** ”

Yves Bismuth

L’ouvrage, qui reste l’un des seuls à jour sur le sujet, est par ailleurs enrichi de plusieurs annexes reproduisant les principaux textes de lois et jurisprudences en matière de droit de l’informatique. De même, un conséquent lexique permet d’éclairer les non-initiés sur les termes informatiques. Impliqué depuis 1979 dans le Droit de l’informatique, Yves Bismuth a été Président de l’IFCLA (International Federation of Law Computer Association). Ancien Président de l’AFDIT (Association Française de Droit de l’Informatique et de la Télécommunication), il en est toujours actuellement le Vice Président. Il est Chargé d’Enseignement à la Faculté de Droit de Paris XII ainsi qu’à l’Institut d’Etudes Politiques de Grenoble au sein du Master Pro Transmedia.